

Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs

Distr. générale
16 avril 2025

Français
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée
du Cadre mondial relatif aux produits chimiques –
Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs
Première réunion**
Punta del Este (Uruguay), 24-27 juin 2025
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Considérations financières

Considérations financières

Note du secrétariat

I. Introduction

1. À sa cinquième session, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2023, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la résolution V/3 sur les considérations financières.
2. Dans cette résolution, la Conférence a notamment prié le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, en collaboration avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Programme interorganisations »), d'évaluer les flux financiers et d'investissement existants ainsi que les besoins financiers liés à la mise en œuvre du Cadre mondial et a invité les organisations membres du Programme concernées à mettre à jour le rapport existant sur le coût de l'inaction en matière de gestion rationnelle des produits chimiques¹.

II. Activités de mise en œuvre de la résolution

3. Le secrétariat, agissant en collaboration avec les organisations participantes du Programme interorganisations, a commandé une étude afin d'évaluer les flux financiers et d'investissement existants ainsi que les besoins financiers liés à la mise en œuvre du Cadre mondial.
4. Un état des lieux de haut niveau a été mené selon une méthode descendante pour décrire les différentes étapes de la chaîne de valeur mondiale des produits chimiques et les principaux acteurs et types d'entreprises y participant. En 2023, la valeur totale de l'industrie chimique mondiale était estimée à 5,2 milliards d'euros², les principaux acteurs en étant la Chine et l'Asie au sens large (43,08 % et 14,13 % de la valeur totale, respectivement), l'Union européenne (12,61 %) et les États-Unis d'Amérique (11,26 %).

* UNEP/GFC/OEWG.1/1.

¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Costs of Inaction on the Sound Management of Chemicals* (2013). Disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://www.unep.org/resources/report/costs-inaction-sound-management-chemicals>.

² <https://cefic.org/a-pillar-of-the-european-economy/facts-and-figures-of-the-european-chemical-industry/profile/>.

5. L'analyse initiale de la chaîne de valeur des produits chimiques mondiaux a révélé un paysage complexe de grandes entreprises verticalement intégrées qui produisent, fabriquent et distribuent divers types de produits chimiques pour toute une gamme de marchés finaux. Les produits chimiques de base sont fabriqués à partir de matières premières organiques (par ex., des matières premières à base de combustibles fossiles ou de biomasse) ou de matières premières inorganiques (par ex., celles dérivées de minéraux, de sels et de gaz) et sont ensuite raffinés pour créer des produits chimiques de base (par ex., des polymères), des produits chimiques intermédiaires (par ex., des pigments, des colorants et des tensioactifs) et des spécialités chimiques de plus grande valeur (par ex., des adhésifs, des peintures et des produits de soins personnels), qui sont ensuite utilisés dans une grande variété de produits³. On trouvera des informations complémentaires dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/3.

6. Un premier cahier des charges a été établi pour la mise à jour du rapport de 2013 sur le coût de l'inaction. L'objectif est d'estimer le coût économique mondial des conséquences sur la santé et l'environnement lorsque les produits chimiques ne sont pas gérés de façon sûre et durable. Il s'agira notamment de faire le point sur les connaissances et les évolutions les plus récentes décrites dans les publications évaluées par les pairs, ainsi que de déterminer comment et s'il est possible de générer des estimations du coût de l'inaction sur la base de données concernant l'impact. On trouvera des informations complémentaires dans le document UNEP/GFC/OEWG.1/INF/4.

7. Conformément à la résolution V/3, les premières réunions et consultations du groupe consultatif technique ont eu lieu pour marquer l'ouverture de la neuvième procédure de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, qui fixera les modalités, l'ampleur et le niveau d'ambition du financement que ce dernier fournira aux pays en développement au cours de la période allant de juillet 2026 à juin 2030. Le secrétariat continuera de collaborer avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial afin de préciser les priorités du Cadre mondial.

8. Les secrétariats du Cadre mondial et du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Minamata sur le mercure et du Cadre mondial relatif aux produits chimiques ont identifié des liens d'interdépendance entre leurs activités et ont entrepris de collaborer et de coopérer en vue de tirer davantage parti des fonds associés.

III. Mesure proposée

9. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés par le secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques et les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;

b) *Prier* le secrétariat, agissant en collaboration avec les parties prenantes concernées, de continuer à axer ses travaux sur les chaînes de valeur des secteurs clefs et de mettre au point des critères indicatifs permettant de garantir que les décisions d'investissement public et privé sont conformes au Cadre mondial relatif aux produits chimiques, y compris la manière dont ces critères pourraient orienter les futurs exercices d'information ;

c) *Prier* le secrétariat, agissant en collaboration avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et d'autres parties prenantes, de continuer à mettre à jour le rapport de 2013 sur le coût de l'inaction ;

d) *Se féliciter* des travaux prévus dans le cadre de la neuvième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial et engager les gouvernements à continuer d'étudier les moyens d'accroître les ressources financières allouées à la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques.

³ <https://www.unep.org/fr/resources/rapport/rapport-global-chemicals-outlook-ii-legacies-innovative-solutions>.